

## Systèmes d'aide à la conduite

Je soussigné(e),  
 madame/monsieur ..... habilité(e) à représenter  
 le garage ..... déclare que le véhicule  
 de marque ..... modèle .....  
 numéro de plaque ou de châssis ..... est équipé  
 d'au moins deux systèmes d'aide à la conduite parmi les **cinq** systèmes décrits ci-dessous (veuillez cocher les cases concernées).

Nom, prénom : .....

Date : ..... / ..... / .....

Signature :

Cachet du garage :

Système d'aide à la conduite*		Description
<input type="checkbox"/>	 Régulateur de vitesse adaptatif	Adapte la vitesse du véhicule afin de laisser une distance suffisante entre celui-ci et le véhicule qui le précède. Le véhicule ralentit ou accélère (dans les limites de la vitesse maximale autorisée) pour une conduite sûre et fluide.
<input type="checkbox"/>	 Alerte de franchissement involontaire de ligne	Prévient et/ou aide le conducteur à corriger le cours de sa trajectoire lorsque celui-ci la quitte involontairement ou sans en donner la direction préalablement.
<input type="checkbox"/>	 Avertisseur d'angle mort	Le conducteur est averti lorsqu'un véhicule se trouve dans l'angle mort de son retroviseur, c'est-à-dire hors de son champ de vision.
<input type="checkbox"/>	 Stationnement automatisé	Ce système calcule si une place de parking est suffisamment grande pour un véhicule. Lorsque le conducteur décide de garer sa voiture, le système prend les commandes de celle-ci et la gare parallèlement et/ou perpendiculairement pendant que le conducteur actionne éventuellement le frein, l'accélérateur et la boîte de vitesses.
<b>NOUVEAU</b>	<input type="checkbox"/>  Avertisseur de collision arrière [Rear Collision Warning]	Monitore la zone arrière du véhicule et alerte d'une potentielle collision par l'arrière. <b>ATTENTION</b> : à ne pas confondre avec le signal sonore de recul (communément appelé « bip bip ») qui n'est pas reconnu dans le cadre de cette l'action.

\* Les constructeurs automobiles utilisent d'autres dénominations pour désigner ces mêmes systèmes d'aide à la conduite. Vous pouvez donc vous référer à la description des systèmes pour déterminer si le véhicule de votre client est effectivement **équipé d'au moins deux systèmes d'aide à la conduite sur les cinq**.